

S.B. 34.12.F.O.

KOPIE auch an: ~~DZ~~

paris, le 20.1.66 1750

cable no 27 *Original bei: Locher*

pour m. Locher, sous-directeur administration federale des finances, ainsi que m. diez, chef service juridique dpf

poniatowski, ancien directeur du cabinet de giscard d'estaing, a donne hier a caillat, au cours d'une conversation de caractere prive, les indications suivantes sur la revision de la convention franco-suisse en matiere de double-imposition:

d'apres Leboeuf, la convention n'est plus applicable parce qu'elle coute trop cher a la france: 22 millions de francs en 1958 et 55 millions en 1964. poniatowski admet que ces chiffres sont derisoires surtout si on les compare au deficit de notre balance commerciale avec la france et meme a celui de la balance des paiements. d'apres lui, la "perte" de 55 millions n'est pas la raison qui pousse la france a negocier. Le gouvernement francais se preoccupe en realite de connaitre l'origine des investissements que des societes suisses font en france. nous ne voulons pas, dit poniatowski, que des societes americaines puissent acquerir des participations dans des societes francaises sans que nous le sachions, en passant par l'intermediaire de societes suisses. nous ne sommes pas opposes, en principe, aux investissements etrangers, mais nous voulons savoir d'ou ils viennent. cela est particulierement important au moment ou le gouvernement francais favorise des regroupements et des fusions de societes. a la faveur de ces transformations, certains groupes etrangers pourraient acquerir des participations qui auraient un effet paralysant sur le developpement de l'industrie francaise.

./.

original envoye a : - m. Locher, sous-directeur administration federale finances.

e. 176

21.1.9966

0840h

- tlo -

den 21.1.66 *tk*
D. Locher *tk* *geben*

Dodis



- 2 -

ce n'est pas aux prives que nous en voulons, dit encore poniatowski, mais aux societes. Les fraudes fiscales que commettent les ressortissants francais sont pour nous une preoccupation secondaire. si des ressortissants francais reinvestissent leur argent en france par l'intermediaire de societes suisses, cela ne nous gene pas beaucoup. l'important est que les capitaux francais reviennent en france.

poniatowski sait que leboeuf a souleve a berne, en octobre 1965, toute une serie de questions, dont l'echange de renseignements prevu par la convention, qui, d'apres la france, n'aurait pas fonctionne. tout cela, d'apres poniatowski, n'est que le contentieux qui fait normalement partie d'une negociation. le probleme central, le seul important d'apres lui, consiste a identifier les investissements etrangers en france, de maniere a les empecher si cela s'avere necessaire.

il semble, d'apres cette conversation, que pour sauver notre accord il faudrait etudier un systeme permettant de donner a la france des precisions et des garanties sur l'origine des fonds que des societes suisses investissent en france.

soldati